

# AIDE À LA DÉFINITION D'UNE MISSION DE COMMISSIONNEMENT

JUILLET 2025

BOÎTE À OUTILS COMMISSIONNEMENT – OUTIL 2



PROFEEL, un programme financé par le dispositif  
des certificats d'économie d'énergie (CEE)



# PRÉAMBULE

A ce jour, il existe essentiellement deux solutions permettant de sécuriser la performance énergétique dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique :

- **Le recours à un contrat de performance énergétique** via un marché global de performance, sous réserve de remplir les conditions imposées par le code de la commande publique (en cas de marché public). Ce type de contrat fixe des objectifs de performance et impose une garantie de performance, ce qui signifie que la non atteinte des objectifs contractualisés constitue un préjudice dont le maître d'ouvrage (MOA) a le droit à réparation (indemnités de garantie). Ce mécanisme d'obligation de résultat permet non seulement de sécuriser la performance mais aussi de la garantir. Généralement cela implique la mise en place d'une démarche de commissionnement en interne du groupement afin d'atteindre les objectifs contractuels.

Il est cependant recommandé au maître d'ouvrage de s'attacher les services d'un agent techniquement compétent dans les domaines couverts par le CPE afin de suivre la mission de commissionnement réalisée par le groupement, dans le but de vérifier, avec impartialité, que la démarche est correctement menée.

- **La mise en place d'une démarche de commissionnement.** Celle-ci n'apporte pas de garantie de résultat au sens juridique mais vise les deux objectifs suivants :
  - Sécuriser l'atteinte des performances visées, à réception ;
  - Créer les conditions pour assurer la pérennité des performances.

Le présent outil a pour vocation d'aider les maîtres d'ouvrage à définir une mission de commissionnement via :

- La présentation des différentes organisations de commissionnement et les avantages et inconvénients de chacune ;
- La segmentation d'une mission de commissionnement en 3 niveaux : léger / moyen / complet. Cette segmentation a pour objectif de :
  - Mieux spécifier les missions de commissionnement : les attendus et livrables associés ;
  - Permettre de définir un commissionnement soutenable à chaque typologie d'opération ;
- Une aide au choix entre les différents niveaux de commissionnement précités.

# 1. POSITIONNEMENT DE L'AGENT DE COMMISSIONNEMENT

## 1 1 INTRODUCTION

La mission de commissionnement peut être portée par différents acteurs, internes à la MOA ou externalisés, selon les choix opérés par le MOA.

Le tableau ci-après montre les avantages et inconvénients de chaque type d'organisation de la mission. Pour un commissionnement externalisé, le coût de la mission dépendra en premier lieu de l'étendue de la mission et de la précision des attendus du MOA.

## 1 2 COMPÉTENCES DE L'AGENT DE COMMISSIONNEMENT

Un agent de commissionnement doit avoir certaines compétences, quelle que soit son positionnement dans l'opération. Comme indiqué dans le guide de l'ICEB « Commissionnement, guide pour le MOA » :

- *Le commissionneur doit avoir une bonne expérience de terrain des types d'installations entrant dans le périmètre de sa mission, particulièrement en matière de CVC. Si besoin, il intègre dans son équipe, un ou plusieurs experts des domaines complémentaires ou dans le cas de systèmes complexes. Il doit être familier avec l'exploitation-maintenance de ces installations, avec les essais et modes de mise de point de chacun de ces systèmes.*
- *Le cas échéant il intègre dans son équipe un ou plusieurs experts dans des domaines complémentaires ou pour des systèmes complexes (GTB, énergies renouvelables...)  
Il doit être familier avec l'exploitation-maintenance de ces installations, avec les essais, les équilibrages de réseaux, etc.  
Plus le projet est complexe, plus le commissionneur doit être chevronné. Pour les projets présentant des spécificités techniques fortes ou critiques (ex : hôpitaux, laboratoires...), il est conseillé de choisir une personne ayant une expérience dans ce domaine.*
- *Le commissionneur doit être objectif et impartial et disposer d'aptitudes en matière de communication écrite et orale, de diplomatie et de résolution de conflits, ainsi que des compétences organisationnelles et de travail en équipe pluridisciplinaire.*

1

3

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS POTENTIELLES DU COMMISSIONNEMENT

Positionnement de l'ACx		Avantages / Opportunités	Inconvénients / Points de vigilance
Externe au MOA	AMO dédié au commissionnement	Le commissionneur est totalement indépendant vis-à-vis des concepteurs et des entreprises travaux, ce qui lui permet de vérifier avec un œil externe les études, la mise en œuvre, les essais fonctionnels, etc. vis-à-vis des objectifs du commissionnement. En outre, il s'agit d'un spécialiste disposant de compétences spécifiques dédiées à la démarche.	Nécessité de passer un marché distinct. Ajout d'un interlocuteur supplémentaire dans l'opération, qui n'est présent que sur un domaine précis.
	MOE	La conception et le commissionnement sont portées par un seul interlocuteur. Il n'y a pas besoin de passer de marché supplémentaire ce qui simplifie la passation des marchés pour le MOA. En tant que collaborateurs privilégiés, le MOE et le commissionneur sont susceptibles de communiquer avec plus de facilité que si l'agent de commissionnement est indépendant.	Le commissionneur sera plus difficilement en position de questionner/challenger la conception, ce qui peut nuire à l'efficacité de sa mission. Il aura de fait, moins de recul quant aux choix de conception réalisés par le MOE. A minima, le MOA devra exiger dans la consultation que la mission de commissionnement soit portée par un acteur distinct et indépendant de l'équipe de conception. En revanche, cela ne garantira pas pour autant l'indépendance de l'agent de commissionnement vis à vis du MOE, mandataire de leur groupement.
	Entreprise travaux	Certaines entreprises de travaux proposent un suivi de la qualité de leurs travaux, de type commissionnement. Ce portage peut permettre de mettre sous contrôle la qualité de la mise en œuvre dans le cas où la démarche est débutée tardivement.	Le commissionneur ne sera pas en position de questionner la qualité des prestations fournies par son entreprise, et n'aura qu'une vision partielle du projet, ce qui peut nuire à l'efficacité de sa mission.
	Exploitant / Mainteneur	Le commissionneur a une posture neutre vis-à-vis des concepteurs et des entreprises travaux permettant de challenger/vérifier avec un œil extérieur les études, la mise en œuvre, les essais fonctionnels, etc. vis-à-vis des objectifs du commissionnement	Ce portage ne sera possible que si l'exploitant est désigné/identifié suffisamment tôt dans le processus. Cela lui permettra d'être associé aux choix de conception et limitera les reports de responsabilité sur le concepteur et l'entreprise de travaux en exploitation. Il est peu fréquent pour les exploitants d'effectuer des revues de conception et études d'exécution. Le MOA devra s'assurer que l'exploitant dispose en interne de ressources qualifiées pour cela. Si le périmètre des travaux est plus large que le périmètre du contrat d'exploitation ou plus large que le champ d'expertises de l'exploitant, celui-ci n'est pas forcément en capacité d'assurer un commissionnement complet (exemple : travaux sur le clos couvert)
Interne au MOA		'Le commissionneur est indépendant vis-à-vis des concepteurs et des entreprises de travaux ce qui lui permet de challenger/vérifier de façon impartiale les études, la mise en œuvre, les essais fonctionnels, etc. vis-à-vis des objectifs du commissionnement. Etant réalisée en interne, la prestation n'est pas imputée sur le budget de l'opération, ce qui limite les coûts liés à la mission.	Peu de MOA disposent d'un ou plusieurs agents en capacité de mener ce type de mission (disponibilité des moyens humains, notamment sur le long terme, disponibilité d'appareils de mesure, qualifications pour utiliser des moyens d'instrumentation) Si le périmètre des travaux est plus large que le champ d'expertises de l'agent, celui-ci n'est pas en capacité d'assurer la totalité de la mission. La MOA devra trouver une organisation claire et structurée permettant un bon suivi de l'historique de l'opération et des décisions prises.

## 2. SEGMENTATION DES NIVEAUX DE COMMISSIONNEMENT



### DÉFINITION DES NIVEAUX DE COMMISSIONNEMENT

Selon l'avancée de l'opération au moment où la mission de commissionnement débute et selon le niveau d'exigence demandé par le MOA, il peut être définis différents niveaux de commissionnement. Dans le cadre de ces travaux, ont été retenus les trois niveaux suivants :

Missions du commissionnement léger

A ajouter pour un commissionnement moyen

A ajouter pour un commissionnement complet

#### Commissionnement léger

Mission qui doit couvrir à minima les phases EXE, réception dans le but de :

- Suivre la qualité de la réalisation vis à vis des prescriptions contractualisées depuis les études d'exécution incluses
- Organiser et suivre le protocole de mise au point/réception performancielle des installations réalisées
- Vérifier le bon fonctionnement des moyens de mesure-comptage et de gestion et d'analyse des données de consommation
- Optimiser la procédure de réception
- Assurer la transmission des documents nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment

Nota : le fait de démarrer un commissionnement léger en phase EXE prive l'agent de commissionnement de la possibilité d'effectuer une revue des études de conception lors des phases avant-projet / projet. Une éventuelle non-conformité des études de conception vis-à-vis des objectifs du maître d'ouvrage ne pourra donc être relevée qu'en phase EXE. Ceci complique une éventuelle mise en conformité vis-à-vis des objectifs étant donné que les marchés des travaux sont déjà signés. La mise en œuvre de cette mission nécessitera l'intégration de ces exigences supplémentaires dans les marchés par avenants.

#### Commissionnement moyen

Mission qui doit couvrir à minima le PRO, travaux, réception et exploitation de façon à :

- Effectuer une revue des études de conception afin de vérifier la conformité des études vis-à-vis des objectifs de performance
- Suivre la qualité de la réalisation vis à vis des prescriptions contractualisées en proposant un protocole de contrôle instrumenté,
- Assurer la transmission des documents nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment
- Organiser et suivre le protocole de mise au point/réception performancielle des installations réalisées
- Vérifier le bon fonctionnement des moyens de mesure-comptage et de gestion et d'analyse des données de consommation
- Optimiser la procédure de réception.
- Suivre les premiers mois d'exploitation (12 premiers mois avec essais saisonniers sur 2 saisons)

Nota : il sera nécessaire d'intégrer en phase PRO au plus tard, les remarques de l'agent de commissionnement quel que soit le niveau d'avancement des études de conception. En l'absence d'objectifs de performance préétablis, il faudra demander à l'agent de commissionnement de s'assurer que des objectifs de performance soient précisés, en cohérence avec les études de conception établies de façon que les reprises éventuelles ne bouleversent pas totalement l'économie de l'opération.

### Commissionnement complet

Mission qui doit couvrir l'ensemble des phases de l'opération, depuis le début de la conception voire le programme jusqu'à l'exploitation (minima 18 mois post livraison) de façon à :

- **Mettre en adéquation les objectifs de performance du programme avec les enjeux de performance de la MOA sur les périmètres techniques appropriés.**
- Effectuer une revue des études de conception afin de vérifier la conformité des études vis-à-vis des objectifs de performance
- Suivre la qualité de la réalisation vis à vis des prescriptions contractualisées en proposant un protocole de contrôle instrumenté,
- Assurer la transmission des documents nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment
- Organiser et suivre le protocole de mise au point/réception performancielle des installations réalisées
- Vérifier le bon fonctionnement des moyens de mesure-comptage et de gestion et d'analyse des données de consommation
- Optimiser la procédure de réception
- Suivre les premiers mois d'exploitation (24 mois avec des essais saisonniers répartis sur 18 mois)

Nota : A été exclue de la segmentation l'idée d'un commissionnement qui se concentrerait exclusivement sur une mise au point performancielle des installations. Ce type de mission peut être engagée lorsque les travaux sont déjà largement avancés et permet malgré tout de :

- Assurer la transmission des documents nécessaires à la bonne exploitation du bâtiment
- Organiser et suivre le protocole de mise au point/réception performancielle des installations réalisées
- Vérifier le bon fonctionnement des moyens de mesure-comptage et de gestion et d'analyse des données de consommation et
- Optimiser la réception.

En revanche, une mise au point performancielle ne permet pas d'effectuer une revue des études de conception vis-à-vis des objectifs de performance du maître d'ouvrage, ni même une revue des études d'exécution. Elle n'offre donc pas l'opportunité au responsable de cette mission de lever une éventuelle non-conformité des études vis-à-vis de ces objectifs et s'éloigne en ce sens d'une mission de commissionnement.

2

2

## CONTENU DE CHAQUE NIVEAU

### 3. AIDE À LA DÉCISION – NIVEAU DE COMMISSIONNEMENT

Programme validé ?	Marché de MOE signé ?	APD validé ?	Marchés de travaux signés ?	Travaux en cours ?	Bâtiment complexe ?	Programme validé ?
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		<p>Dans le cas d'une opération très avancée (travaux en cours) avec une recherche de mise sous contrôle de la qualité sur certains équipements, il est possible de mener une démarche de mise au point performancielle (validation des performances). Voir définition dans ci-avant.</p> <p>Point de vigilance : il faut ajouter les contraintes issues de l'interaction avec l'acteur supplémentaire qu'est l'agent de Commissionnement (quel que soit le montage retenu), aux marchés de travaux et de MOE (par mise au point, négociation ou avenant selon l'avancée de la contractualisation) de façon que les entreprises prennent en compte cette prestation supplémentaire.</p>
Oui	Oui	Oui	Oui	Non		<p>Dans le cas d'une opération avancée (études de conception validées) avec une recherche de mise sous contrôle de la qualité sur un certain périmètre technique, il est possible de mener un commissionnement léger. Voir définition ci-avant</p> <p>Point de vigilance : il faut ajouter les contraintes issues de l'interaction avec l'acteur supplémentaire qu'est l'agent de Commissionnement, aux marchés de travaux et de MOE (par mise au point, négociation ou avenant selon l'avancée de la contractualisation) de façon que les entreprises prennent en compte cette prestation supplémentaire.</p>
Oui	Oui	Oui	Non			<p>Dans le cas d'une opération dont l'APD est validé avec une recherche de mise sous contrôle de la qualité sur un certain périmètre technique, il est possible de mener un commissionnement moyen. Voir définition ci-avant</p> <p>Point de vigilance : il faut ajouter les contraintes, notamment organisationnelles, issues de l'ajout de la démarche de commissionnement, et l'éventuelle reprise des études dans ce cadre au marché de MOE, par avenant. L'éventuelle reprise des études par le MOE peut avoir un coût non négligeable.</p>
Oui	Oui	Non				<p>Le MOA est donc dans la posture suivante : programme validé, MOE contractualisé, études d'avant-projet débutées. Dans une recherche de performance quel que soit le périmètre technique, le MOA peut contractualiser une assistance maîtrise d'ouvrage de commissionnement complet</p> <p>Celui-ci pourra interroger le programme et, si le MOA le lui demande, renforcer les objectifs de performance contractuels dans les études de conception.</p> <p>Point de vigilance : Administrativement, cela va supposer de passer un avenant au marché de MOE pour qu'il prenne en compte les interactions avec l'agent de commissionnement d'une part, et les nouveaux objectifs de performance éventuels (modification du programme) d'autre part. Cela peut avoir un coût non négligeable.</p>

Programme validé ?	Marché de MOE signé ?	APD validé ?	Marchés de travaux signés ?	Travaux en cours ?	Bâtiment complexe ?	Programme validé ?
Oui	Non				Oui	<p>Le MOA est donc dans la posture suivante : programme validé, MOE pas encore contractualisé.</p> <p>Que le programme soit déjà validé ou non au moment où le MOA réalise qu'il souhaite mettre la qualité de conception, de réalisation et d'exploitation de son opération sous contrôle, tout reste ouvert. En effet, rien n'empêche, à ce stade, le MOA d'engager un agent de Commissionnement qui l'aidera à rédiger le programme en incluant des objectifs de performance, ou à réinterroger le programme validé afin de lui inclure les objectifs de performance manquants.</p> <p>Dès que le bâtiment est complexe à très complexe, et que le MOA a des objectifs de performance chiffrés, il est préconisé la mise en œuvre d'une mission de Cx complet avec mise en adéquation des objectifs de performance du programme avec les enjeux de performance de la MOA sur les périmètres techniques appropriés.</p>
Oui	Non				Non	<p>Le MOA est donc dans la posture suivante : programme validé, MOE pas encore contractualisé.</p> <p>Que le programme soit déjà validé ou non au moment où le MOA réalise qu'il souhaite mettre la qualité de conception, de réalisation et d'exploitation de son opération sous contrôle, tout reste ouvert. En effet, rien n'empêche ce stade le MOA d'engager un agent de Commissionnement qui l'aidera à rédiger le programme en incluant des objectifs de performance, ou à réinterroger le programme validé afin de lui inclure les objectifs de performance manquants.</p> <p>En fonction des enjeux du projet, le MOA pourra choisir de mener une démarche de Cx complet dès maintenant voire moyen plus tard (voir définitions ci-avant) selon les moyens financiers alloués à l'opération.</p> <p>Toutefois, dès que le MOA a des objectifs de performance dans le domaine du confort d'été et/ou incluant le recours à une GTB et des travaux sur les équipements de CVC, il est préconisé la mise en œuvre d'une mission de Cx complet afin de limiter les risques de non atteinte des objectifs.</p>

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur [www.proreno.fr](http://www.proreno.fr)

